

NOTE A L'ATTENTION DES PERSONNES AYANT  
ACCES AU PARLOIR FAMILLE .

Objet:Parloir Famille.

A partir du 01 Novembre 2018, chaque prise ou demande de rendez vous devra comprendre toutes les personnes susceptibles d'être présentes dans la limite de 3 visiteurs par détenu et détenant un permis de visite valide.

Chaque visiteur sera porteur d'une pièce d'identité valide et d'un livret de famille pour les mineurs.

Il sera limité à un sac de linge propre par semaine par détenu.

Un cotât est mis en place afin d'éviter le surencombrement des cellules.

- 7 caleçons.
- 7 paires de chaussettes.
- 7 T-shirts.
- 5 pulls ou sweat-shirt(capuche interdite).
- 5 Pantalons.
- 2 serviettes de toilettes 150cm x 80cm maximum.
- 1 peignoir sans capuche.
- 5 livres couverture souple.
- 1 casquette.

En période hivernale :

Effet supplémentaire autorisé pour la période :

- 1 Blouson (type Doudoune, cuir, capuche interdit)

Effet supplémentaire autorisé par sac :

- 1 paire de gants (cuir interdit)
- 1 bonnet (chapka interdite)

Draps, housse de couette, taie d'oreiller sont fournis par l'administration pénitentiaire et sont donc interdit dans les sac de linge.

RAPPEL

Est autorisé les bouteilles d'eau scellées, ainsi qu'un goûte (biscuit fermé+ brique de jus. Si présence d'un enfant)

Toute personnes déclenchant à 3 reprises le portique de détection se verra refusé l'accès au parloir famille

Il est interdit de faire rentrer

- Armes
- Téléphone et accessoires
- Tabac
- Nourriture
- Argent
- Stupéfiant